

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-septième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 14 – 18 juillet 2008

Questions stratégiques et administratives

EXAMEN DES COMITES SCIENTIFIQUES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. La décision 14.6 stipule que le Comité permanent, en coopération avec les comités scientifiques et le Secrétariat,

formule une proposition chiffrée visant à évaluer le coût, les avantages et les inconvénients de la nomination d'un président indépendant des tâches et des responsabilités régionales, qui sera choisi par la Conférence des Parties sur une base régionale et par roulement.

3. Cette décision découle de l'examen des comités scientifiques fait par le Comité permanent entre la CoP13 et la CoP14. Comme le Secrétariat l'a fait remarquer à la 54^e session du Comité (Genève, octobre 2006), les Comités eux-mêmes ont à plusieurs reprises constaté qu'il était difficile pour leurs présidents de présider les sessions tout en représentant leur région. En fait, le rôle de président est très différent de celui de représentant régional. De plus, cette situation fait que jusqu'à présent, tous les présidents ont été en poste pendant longtemps et sont issus exclusivement de pays développés. Les présidents des comités scientifiques des autres accords multilatéraux sur l'environnement sont sélectionnés par leur Conférence des Parties ou un autre organe de tutelle, dans certains cas sur une base régionale et par roulement, ce qui est peut-être plus équitable.
4. La présidence des comités scientifiques CITES a été assurée comme suit depuis leur création:

CoP	Années	Comité pour les animaux	Comité pour les plantes
CoP6-CoP7	1987-1989	M. Shoesmith (Amérique du Nord)	B. MacBryde (Amérique du Nord)
CoP7-CoP8	1989-1992	M. Shoesmith (Amérique du Nord)	B. MacBryde (Amérique du Nord)
CoP8-CoP9	1992-1994	H. Jenkins (Océanie)	J. Armstrong (Océanie)
CoP9-CoP10	1994-1997	H. Jenkins (Océanie)	J. Armstrong (Océanie) / M. Clemente (Europe)
CoP10-CoP11	1997-2000	H. Jenkins (Océanie)	M. Clemente (Europe)
CoP11-CoP12	2000-2002	M. Hoogmoed (Europe)	M. Clemente (Europe)
CoP12-CoP13	2002-2004	T. Althaus (Europe)	M. Clemente (Europe)
CoP13-CoP14	2004-2006	T. Althaus (Europe)	M. Clemente (Europe)
CoP14-CoP15	2006-2010	T. Althaus (Europe)	M. Clemente (Europe)

5. Si le Comité permanent devait proposer que les comités scientifiques aient un président indépendant en plus des membres régionaux, cela pourrait avoir des implications financières non prévues dans la résolution Conf. 14.1, Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2009 à

2011. La Conférence des Parties indique dans cette résolution que le fonds d'affectation spéciale CITES ne devrait pas couvrir le voyage et l'indemnité journalière de subsistance des membres des comités et autres représentants des pays développés. Le coût d'un président indépendant dépendrait de la nature exacte des dispositions éventuellement proposées par le Comité permanent, du pays de résidence du président et du lieu où se tiennent les sessions des comités scientifiques. La résolution devrait être modifiée pour en tenir compte.

6. Le Secrétariat fait les remarques suivantes concernant la possibilité que les comités scientifiques aient des présidents indépendants des tâches et des responsabilités régionales, et choisis par la Conférence des Parties sur une base régionale et par roulement.

Avantages	Inconvénients
Répartition géographique plus équitable de la responsabilité de la présidence.	Possibilité d'implications financières directes supplémentaires pour le fonds d'affectation spéciale pour le paiement de la participation aux sessions. De plus, le temps et/ou les frais des présidents venant de pays développés sont souvent pris en charge par leur institution ou leur gouvernement.
Perspectives régionales et nationales différentes mieux reflétées dans l'application de la science; apport régulier de nouvelles perspectives.	Bien que cela représente peu de changement par rapport à la situation actuelle, il est à noter que si chaque région était autorisée à fournir un président pour une période intersessions, chaque région devrait attendre au moins 10 ans que son tour arrive.
Fin de la double charge de travail des présidents et du risque de conflit d'intérêts d'assumer simultanément la présidence et la représentation de leur région.	Absence de continuité – les questions traitées lors des sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes sont de plus en plus complexes et leur traitement s'appuie fortement sur les précédents. Les nouveaux présidents choisis ont besoin de temps pour se familiariser avec elles.
Meilleure visibilité des comités si leurs présidents sont choisis par la Conférence des Parties et non par les comités eux-mêmes.	Les scientifiques des comités peuvent mieux comprendre ce qu'est un bon président que les représentants à la Conférence des Parties.

7. La présence du Président du Comité pour les animaux et de la Présidente du Comité pour les plantes à la présente session permettra de tenir pleinement compte de leur opinion lors de la discussion de la mise en œuvre de cette décision. Le Comité permanent est invité à évaluer les avantages et les inconvénients d'avoir des présidents des comités scientifiques indépendants des tâches et des responsabilités régionales et choisis par la Conférence des Parties sur une base régionale et par roulement, afin que le Secrétariat puisse présenter à la 58^e session du Comité une estimation des coûts des éventuelles nouvelles dispositions.